



3) FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Toutes les demandes de remboursement peuvent être transmises à la FRIJQ par courriel, à info@frijq.ca, dès que les documents suivants sont disponibles et dûment complétés :

1. **Formulaire de demande de remboursement des dépenses (ci-joint) ;**
2. **Formulaire de confirmation salariale (fourni par la FRIJQ) ;**
3. **Copie du certificat de participation (transmis par le formateur).**

La FRIJQ rembourse également certains frais afférents à la formation, en plus des montants forfaitaires, SEULEMENT aux RI qui remplissent les conditions suivantes :

- Si le lieu de formation le plus proche se trouve **à plus de 50 km de l'adresse de la RI**, les kilomètres supplémentaires sont remboursés à raison de 0,59 \$ par km ;
- Si le lieu de formation le plus proche se trouve **à plus de 200 km de l'adresse de la RI**, les kilomètres supplémentaires sont remboursés à raison de 0,59 \$ par km et l'hébergement ainsi que les repas sont remboursés comme suit :
 - **Formation d'une demi-journée en matinée :**
1 nuit d'hôtel la veille + 1 souper + 1 déjeuner
 - **Formation d'une journée :**
1 nuit d'hôtel la veille + 1 souper + 1 déjeuner
 - **Formation de 2 jours :**
2 nuits d'hôtel + 2 soupers + 2 déjeuners

Les montants accordés pour l'hébergement sont : maximum 125 \$ par nuit d'hôtel, 13,75 \$ par déjeuner et 28,50 \$ par souper (**sur présentation de la facture acquittée**).

Note : Les tarifs ont été établis selon le circulaire du Conseil du Trésor du mois de décembre 2022.

